

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 49

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Affectation des résultats de l'exercice 2022

Après avoir délibéré, au vu du tableau annexé reprenant l'ensemble des données chiffrées du compte administratif, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'affecter comme suit les excédents de fonctionnement 2022 sur l'exercice 2023 :

Budget principal :

Résultat de fonctionnement 2022	13 334 085.60€
Part affecté en réserves (compte 1068)	11 858 021.60€
Part affecté en fonctionnement (ligne 002)	1 476 064,00€

Budget annexe locations et camping municipal :

Résultat de fonctionnement 2022	778 498.60€
Part affecté en réserves (compte 1068)	0.00€
Part affecté en fonctionnement (ligne 002)	778 498.60€

Budget annexe parking en ouvrage :

Résultat de fonctionnement 2022	130 019.24€
Part affecté en réserves (compte 1068)	130 019.24€
Part affecté en fonctionnement (ligne 002)	0.00€